

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 830 rapportant la décision n° 1163 du 24 novembre 1948 relative à M, PerianaYagassamy (Rock).

n° 830

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 août 1949

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro  
31 août 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la #4 ôte française des Somalis et. dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 1163 du 24 novembre 1948 mettant à la disposition du chef du service judiciaire M. Perjanayagassamy (Rock-Pierre), chef de bureau de 2° classe des secrétariats généraux des colonies : Vu les nécessités de service : Sur la proposition concertée du chef du service judiciaire et du secrétaire général du Gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est et demeure rapportée la décision 1 163% du 24 novembre 1948 susvisée,

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDOX.